SUDAK CSE P

Additif anti-délavage pour bétons et coulis de ciment coulés en présence d'eau.

Identification

L'Additif Anti-délavage en poudre **SUDAK CSE P** est à base polymère hydrosoluble à haute performance, conçu pour améliorer la cohésion, la viscosité et la stabilité des mélanges de béton, mortiers et coulis. Il est spécialement formulé pour les applications de béton sous-marin, empêchant la perte de ciment et de fines particules tout en maintenant la maniabilité et la résistance

Avantages

- **Prévient le délavage :** Réduit la perte de ciment et de fines lors de la mise en place du béton sous l'eau.
- **Améliore la Cohésion :** Augmente la stabilité et l'uniformité du mélange de béton.
- **Comportement Thixotrope :** Offre une excellente fluidité sous contrainte de cisaillement tout en restant stable au repos.
- **Facile à Utiliser :** La forme en poudre permet une manipulation et un stockage faciles.
- **Compatibilité :** Fonctionne efficacement avec d'autres adjuvants, tels que les superplastifiants , les retardateurs et agents entraîneur d'air. Aussi bien avec les ciments Portland, les ciments composés et les matériaux cimentaires supplémentaires (par exemple, cendres volantes, laitier, fumée de silice).
- **Respectueux de l'Environnement :** Non toxique et sûr pour une utilisation en milieux marins et d'eau douce
- **Maniabilité Améliorée :** Améliore la fluidité et la pompabilité du béton.
- **Réduction de la Ségrégation :** Maintient l'homogénéité du mélange pendant la mise en place.
- **Durabilité Accrue :** Améliore la résistance et la durabilité à long terme du béton sous-marin.
- **Impact Environnemental Minimal :** Réduit le risque de pollution de l'eau pendant la mise en place.

Domaines d'utilisation

Travaux Maritimes et Portuaires :

Digue et Jetée : Pour la construction de structures immergées résistantes aux vagues et aux courants. **Quais et Appontements :** Pour des fondations stables et durables sous l'eau. **Écluses et Barrages :** Pour des structures hydrauliques nécessitant une résistance au délavage.

Infrastructure Sous-Marine :

Pieux et Fondations : Pour les pieux forés ou battus dans des environnements aquatiques. **Tunnels Sous-Marins :** Pour la construction de tunnels immergés ou de sections sous-marines.

Réparation et Réhabilitation :

Réparation de Structures Endommagées : Pour la réparation de ponts, barrages ou autres structures immergées. **Injection de Coulis :** Pour le remplissage de cavités ou de fissures sous l'eau.

Centrales Hydroélectriques :

SUDAK MAROC • Lot Rouissate Commune Lakliaa Province Inzegane Ait Melloul • Tél. +212 5 28 24 52 67 • contact@sudakmaroc.com • www.sudakmaroc.com

Bassins de Rétention : Pour des structures immergées résistantes à l'érosion. **Canaux de Déviation :** Pour des canaux nécessitant une cohésion élevée.

Projets Environnementaux :

Récifs Artificiels : Pour la création de structures immergées favorisant la vie marine. **Protection des Berges :** Pour la stabilisation des rives et la prévention de l'érosion.

Spécification techniques

Propriété	Valeur
Aspect	Poudre fine (blanche à blanc cassé)
Densité Apparente	0,5–0,7 g/cm³
pH (Solution à 1 %)	6,5–8,5
Teneur en Humidité	≤ 5 %
Dosage Recommandé	0,2 %–0,8 % en poids de ciment
Compatibilité	Compatible avec la plupart des ciments

Procédure d'utilisation

- **Dosage :** Utiliser 0,5% en poids de ciment, selon l'application spécifique et la formulation du mélange.
- **Méthode de Dispensation :** oAjouter la poudre directement dans le malaxeur pendant le processus de dosage progressivement pendant les premières minutes de malaxage. oÉviter de verser la poudre en une seule fois pour prévenir la formation de grumeaux.
- **Mise en Place :** Utiliser une colonne de trémie ou d'autres méthodes appropriées pour placer le béton sous l'eau. Éviter la chute libre du béton dans l'eau.
- **Cure :** Laisser le béton durcir naturellement sous l'eau. Éviter les perturbations pendant la période de prise initiale.

Précautions et limitations

Les règles standard de bonne pratique en matière de bétonnage, concernant la production et la mise en place, doivent être suivies :

- **Teneur en ciment :** La teneur en ciment doit être d'au moins 400 kg/m³ (teneur totale en liants) avec un rapport eau/ciment maximal de 0,45. En général, la teneur en agrégats fins doit être supérieure à 45 %.
- **Essais en laboratoire :** Des essais en laboratoire doivent être effectués pour valider la formulation du mélange et s'assurer de sa performance dans les conditions spécifiques du projet.
- **Surdosage :** Un surdosage peut entraîner une augmentation de l'entraînement d'air, ce qui tend à réduire la résistance à la compression. La cohésion et les propriétés anti-délavage seront accrues, ce qui peut réduire la maniabilité du béton. Un allongement du temps de prise peut également se produire.
- **Résistance à la compression :** La résistance à la compression du béton sous-marin peut être légèrement réduite par l'ajout de **SUDAK CSE P**, mais cela est souvent compensé par l'ajout d'un superplastifiant **SUDAK**.
- **Temps de prise :** Le temps de prise du béton sous-marin sera prolongé lors de l'utilisation de **SUDAK CSE P**. Ce temps de prise supplémentaire est souvent bénéfique pour les opérations de bétonnage, car les coulées de béton sous-marin prennent généralement plus de temps que les coulées conventionnelles sur terre.

FT_SUDAK_CSE P_Version 5_du 22-11-2026

- **Teneur en air :** La teneur en air du béton sous-marin peut légèrement augmenter en raison de la nature visqueuse de la matrice de mortier, qui empêche la libération complète de l'air entraîné.

Tests et Normes

ASTM C937 : Spécification standard pour les fluidifiants de coulis pour béton à agrégats préplacés. CRD-C61 : Méthode d'essai pour déterminer la résistance du béton frais au lavage dans l'eau. EN 934-2 Tab 4: Adjuvants pour béton, mortier et coulis.

Conditionnement

SUDAK CSE P est disponible en sachet de 500g dans un sceau plastic contenant 24 sachets.

Stockage et manutention

Stockage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de l'humidité. Garder les sceaux bien fermés. **Durée de Conservation :** 12 mois à partir de la date de fabrication si stocké correctement. **Manutention :** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié lors de la manipulation. Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.

Hygiène, sécurité et environnement

Non toxique et non dangereux. Suivre les précautions de sécurité standard pour la manipulation des produits chimiques. Biodégradable et sûr pour une utilisation dans les environnements aquatiques.

Note Importante

Le dosage et la méthode d'application doivent être déterminés par des essais de laboratoire et industriels.

Conformité et Sécurité

SUDAK CSE Pne figure pas dans le classement des produits dangereux de la réglementation en vigueur. Cependant, évitez le contact avec la peau et les yeux ainsi d'avaler le produit. Des gants et des lunettes de protection appropriés doivent être portés. En cas de contact avec la peau, rincez immédiatement avec de l'eau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

*Pour plus d'informations, consultez la Fiche de Données de Sécurité disponible pour ce produit.

Note importante

Les informations contenues dans cette fiche technique sont fondées sur l'expérience de chantier et des essais de laboratoire, et sont données à titre indicatif. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation du produit à l'usage prévu. SUDAK MAROC se réserve le droit de modifier les informations de ce document sans préavis. Cette fiche annule et remplace toute version antérieure.

SUDAK MAROC • Lot Rouissate Commune Lakliaa Province Inzegane Ait Melloul • Tél. +212 5 28 24 52 67 • contact@sudakmaroc.com • www.sudakmaroc.com

Qualité et maîtrise

Tous les produits SUDAK fabriqués sur notre site d'Aït Melloul (Maroc) sont produits dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié par un organisme indépendant conforme aux exigences de la norme **ISO 9001:2015** (SGS – certificat n° MA26/00000026, valide jusqu'au 04/05/2029).





FT_SUDAK_CSE P_Version 5_du 22-11-2026